

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU FINISTERE



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CLEDER
27 mars 2025**

Date de convocation :14/03/2025

Date d'affichage :14/03/2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 27

Présents : 24

Votants : 27

L'an deux mil vingt cinq, le vingt-sept mars, à 19h00, le Conseil Municipal de la commune de CLEDER, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Noël EDERN, Maire

Présents : L'ensemble des conseillers municipaux : Jean-Noël EDERN – Roger GUILLOU – Nadine PLUCHON – Rachel BOUTOUILLER - Eric LE DUFF - Marlène ILHEU – Grégory HELLIO — – Olivier LE BIHAN - -Delphine PRIGENT - Sébastien LE LEZ — Edwige van GAALEN - Laurent PHILIP – Aurélie RIOU - Régis QUERE - Laura MILIN - - Jean-François SALAUN – Valérie QUERE - Philippe BOREL - Natalia DELACOURCELLE ---- – Charles de KERMENGUY – Gerda BOLTON de BIE – Dominique LE GOFF –Gwénaëlle ARGOUARCH – Ewen LE BORGNE

à l'exception de :

Procurations :

Marlène ILHEU pour Nadine PLUCHON (à partir de 19h30)

Sylviane LETTY pour Edwige VAN GAALEN

Marion CABIOCH pour Grégory HELLIO

Jean-Paul JACQ pour Jean-Noël EDERN

Roger GUILLOU a été élu secrétaire de séance.

**1-1 3 Vote du Compte Unique Financier (CFU)
du Budget annexe Lotissement des Primevères 2024**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 1612-12,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 28 mars 2024 approuvant le Budget Primitif annexe Lotissement des Primevères 2024,

Après l'exposé du Maire à l'Assemblée sur les conditions d'exécution du budget, le Maire ayant quitté la séance, le Conseil Municipal siège sous la présidence de Roger GUILLOU, 1^{er} Adjoint, afin de procéder au vote.

Ces résultats peuvent être présentés selon le tableau qui suit :

		DEPENSES	RECETTES
Réalisations 2024	Fonctionnement	88 665,31 €	88 664,63 €
	Investissement	88 664,63 €	74 785,63 €
Résultat 2024	Fonctionnement	-0,68 €	
	Investissement		-13 879,00 €
Restes à réaliser	Investissement		



Report N-1	Fonctionnement		
	Investissement	- 65 785,63 €	
Résultat cumulé	Investissement	-79 664,63 €	
	Fonctionnement		+ 124 530,66 €

Après en avoir délibéré, le Conseil approuve, par 26 voix pour (le Maire ne prenant pas part au vote), le CFU du Lotissement des Primevères pour l'exercice 2024.



Fait à CLEDER, le 31 mars 2025
Pour extrait certifié conforme

Jean-Noël EDERN
Maire de CLEDER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de RENNES – 3 Contour Motte – dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département et de sa publication